

# CONSEIL MUNICIPAL 12 novembre 2018

## synthèse

1/ Le Conseil Municipal décide de s'associer à la demande de maintien du centre AFPA du Puy En Velay, afin de sauvegarder cet outil, ses plateaux techniques et ses emplois. A cet effet, il vote une motion de soutien pour ce maintien

2/ Epicerie : Le 24 juillet dernier, la commune a procédé à l'acquisition du matériel de l'épicerie du village suite à la liquidation judiciaire

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre dernier, le local est à nouveau loué à la SCI IMMOTECH qui reprend le commerce de l'épicerie, sous l'enseigne VIVAL.

Le Conseil valide la vente à ce nouveau locataire du matériel acquis afin qu'il puisse exercer son activité dans la continuité de celle précédente pour un montant de 6500 € HT.

### 3/ Certificat d'Economie d'Energie

En juin 2013, le conseil a validé la signature avec le Département d'une convention de regroupement dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'Énergie : le département propose aux collectivités de regrouper les opérations d'économies d'énergie réalisées par elles et ouvrant droit à l'obtention de CEE et à les déposer à leur place. Le département s'engage ensuite à reverser à la commune une somme correspondant à une partie de la valeur des CEE obtenus par les opérations réalisées par la commune, selon taux de reversement défini dans la convention.

En 2018 et suite au changement de la chaudière du centre socio culturel (cout : 23272.1 € TTC) la commune a ainsi perçu la somme de 4348.14 € correspondant au reversement de quote part certificat économie d'énergies

La dernière convention signée ayant pris fin au 31 décembre 2017, le conseil municipal valide la signature d'une nouvelle convention du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

La rénovation thermique de l'école pourrait entrer dans ce dispositif

### 4/ Appel AMF43 pour solidarité communes de l'Aude

L'AMF 43 informe que suite aux inondations dévastatrices et meurtrières qui ont touché le département de l'Aude le 15 octobre dernier, l'Association des maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier aux communes sinistrées.

Le conseil valide un don de 500 €

### 5/ Contrat prévoyance

Le 23 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion de la Haute-Loire pour conclure une convention de participation avec une mutuelle visant à permettre aux agents de signer avec l'organisme retenu un contrat de protection sociale complémentaire.

Le 10 juillet, le CDG a porté son choix sur le groupement VYV-MNT (la MNT est déjà en place dans la collectivité pour le contrat actuel).

La collectivité participera à hauteur de 7 € par mois et par agent, proratisé au temps de travail.

#### 6/ Règlement interne : présentation du projet

Plusieurs changements ou modifications ont eu lieu dans la commune depuis quelques mois au niveau du personnel (arrivées, départs, maladie...) et de la réorganisation des services nécessitant une mise à jour des règles de travail dans la collectivité (obligations annuelles de travail, application par service, RTT, heures supplémentaires et complémentaires, congés...). Un règlement intérieur proposé par la commission du personnel a été soumis aux agents et présenté au conseil. Il doit être approuvé par le comité technique du centre de gestion pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le cas échéant.

#### 7/ Convention d'entretien des sentiers de randonnées et circuits VTT sur le territoire de la Commune

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay regroupe près de 100 sentiers de randonnée PR et 35 circuits de VTT pour un total de 1500 kms environ sur l'ensemble du territoire.

Ces parcours sont diffusés sur différents supports accessibles dans les offices de tourisme. Pour garantir des parcours de qualité des randonneurs, la CAPEV souhaite convenir d'une organisation sur l'entretien et le balisage par un engagement réciproque entre elle et les communes de la CAPEV.

La création des parcours et des supports, le mât de départ, le balisage jaune seront donc à la charge de la CAPEV. En revanche l'entretien des chemins par lesquels passent ces PR reste à la charge des communes.

La validation de ce fonctionnement passera par la signature d'une convention d'entretien des sentiers de randonnée et circuits VTT sur le territoire de la commune.

8/ Il est rappelé le nombre de personnes accueillies au centre socio culturel lors de l'épisode neigeux la nuit du 29 au 30 octobre : 74 personnes. Le Préfet a adressé une lettre de remerciement au Maire pour la qualité de l'accueil.

9/ Il est rappelé l'excellente tenue de la cérémonie du 11 novembre, avec la participation des anciens combattants et des enfants de l'école qui ont lu des textes émouvants, devant une foule nombreuse et ravie de se trouver au cœur d'un moment d'émotion commun pour marquer le centenaire de la guerre 14-18.

#### 10/ Dates à retenir :

PLU : - réunion avec les Personnes Publiques Associées : 20 novembre à 14h30

- réunion publique : le 6 décembre à 19h45

Marché de Noël : 9 décembre à l'initiative des commerçants qui offrent vin chaud et chocolat, ballades en poney et présence de stands, en concertation avec la commune.

-----